

***L'Assemblée Nationale se prononce
pour une interdiction définitive des parabènes***

Les parabènes sont exclus de la Charte COSMEBIO depuis son origine en 2002 !

Le 3 mai dernier, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture l'interdiction définitive des phtalates, des parabènes ou des alkylphénols dans les produits de consommation courante, dont les produits cosmétiques.

Dans un souci de précaution pour la santé des consommateurs, l'usage des parabènes dans les produits cosmétiques labélisés COSMEBIO est exclu depuis la création de l'Association en 2002, à l'exception d'une tolérance dans le référentiel Ecocert au niveau des matières premières maintenue jusqu'en 2008.

Une politique sécuritaire que COSMEBIO entend toujours défendre dans le contexte d'incertitude scientifique qui plane au-dessus des parabènes et de ses ingrédients de substitution.

Pour autant, les obstacles sont encore nombreux avant une éventuelle interdiction officielle des parabènes dans les produits cosmétiques : vote du Sénat et acceptation par l'Union Européenne

Un vote incertain en raison de la levée de bouclier de l'industrie de la cosmétique conventionnelle qui met en avant l'impact économique d'un tel revirement ainsi que les incertitudes scientifiques qui planent sur les substituts existants. De plus, si cette interdiction venait à être adoptée, il restera à la France de justifier devant la commission européenne, cette atteinte au principe de libre circulation des marchandises et de non-restriction des importations.

La disparition des parabènes dans la liste des ingrédients cosmétiques est donc encore soumise à de nombreuses conditions mais constitue déjà une réalité pour les ingrédients et les produits finis labélisés COSMEBIO.

Pour plus d'information,

COSMEBIO

info@cosmebio.org

Tél : 04 75 60 27 40